Zeitschrift: Rapport de la Direction et du Conseil d'Administration du Chemin de Fer du Gothard

Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern

Band: 13 (1884)

Rubrik: Organes de la compagnie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Relativement à la question de savoir *si la situation financière de la Compagnie du Gothard lui permet de construire les tronçons de Lucerne-Kussnacht-Immensee et de Zug-Walchwyl-Goldau, et dans quel ordre ces lignes doivent être mises en œuvre,* question sur laquelle, en vertu de l'art. 3 de la Convention supplémentaire du 12 mars 1878 au Traité international du 15 octobre 1869 concernant la construction et l'exploitation d'un chemin de fer par le St-Gothard, le Conseil fédéral suisse doit prononcer, ce dernier a, en exécution du postulat de l'Assemblée fédérale rappelé dans notre précédent Rapport de gestion, et après avoir pris connaissance de notre exposé à ce sujet également contenu dans le dit rapport, invité notre Direction en date du 29 avril 1884 à lui présenter dans le délai d'une année *a*) les projets et études techniques pour la construction des lignes Lucerne-Kussnacht-Immensee et Zug-Walchwyl-Goldau et *b*) le programme financier pour la formation du capital destiné à l'exécution de ces deux tronçons, en fournissant la justification que ce capital est garanti. Nous avons pris aussitôt les mesures nécessaires en vue de pouvoir obtempérer dans le délai voulu à cette invitation.

II. Organes de la Compagnie.

L'organisation de l'Administration générale n'a subi durant l'exercice 1884 aucune modification.

En ce qui concerne *l'état du personnel des organes de la Compagnie et des fonctions supérieures de l'Administration centrale,* nous rappellerons tout d'abord la perte considérable qu'a éprouvée le *Conseil d'administration* par le décès, survenu le 15 juillet, de l'un de ses membres, Mr. le Conseiller de Commerce V. Wendelstadt à Cologne, qui a rendu des services signalés à l'entreprise du chemin de fer du Gothard, notamment lors de la constitution financière de celle-ci.

Parmi les *fonctionnaires supérieurs de l'Administration centrale,* Mr. Emile Sidler a quitté au 1er juin ses fonctions de Caissier principal, à la suite de sa nomination au poste de second Directeur de la Banque de Lucerne. A sa place nous avons appelé Mr. Ernest Peyer de Willisau, jusqu'alors Secrétaire de la Direction. Mr. Henri Stamm de Schaffhouse, jusqu'alors adjoint au IIIe Département, a été promu aux fonctions de Secrétaire de la Direction; la vacance occasionnée par cette promotion n'a pas été repourvue. Au 1er mars Mr. C. Düggeli, Chef du Bureau commercial, a été nommé représentant de la Compagnie du Gothard en Italie avec domicile à Milan; il est chargé de la direction d'une agence principale pour l'Italie et le trafic d'outre-mer. Comme Chef du Bureau commercial, nous avons choisi Mr. A. Hurter de Kappel (Zurich), jusqu'alors adjoint de Mr. Düggeli.

Quant à notre *représentation au dehors,* nous mentionnerons que pour la durée de l'exercice 1884 nous avons été chargés de la Présidence de la Conférence des chemins de fer suisses ainsi que de la Présidence de la Société des techniciens des Compagnies suisses de chemins de fer, et que, de concert avec les autres Administrations suisses ayant adopté le tarif de réforme, nous nous sommes fait représenter dans la Commission allemande des tarifs.

Les locaux du *bâtiment* actuel *d'administration* à Lucerne étant loin de suffire pour contenir toutes les divisions de l'Administration centrale, et les inconvénients résultant de cet état de choses se faisant de plus en plus sentir, nous avons procédé à de nombreuses négociations et enquêtes en

vue de l'agrandissement des locaux existants ou de la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain approprié; ces tractations ne sont présentement pas encore terminées.

Pendant le dernier exercice, le *Conseil d'administration* a pris, dans 3 séances, 13 décisions et la *Direction,* dans 112 séances, en a pris 5673.

III. Finances.

Le *capital total* formé jadis pour la construction du chemin de fer du Gothard s'élevait à	fr. 238,000,000. —
dont en *subventions*	fr. 119,000,000. —
en *actions*	„ 34,000,000. —
en *obligations*	„ 85,000,000. —
	fr. 238,000,000. —
A dater du 1er juillet 1882, ce capital s'est accru en 1882 et 1883 d'une somme de par allocations de montants-intérêts des capitaux non encore employés.	fr. 388,236. 87
Il lui sera alloué de plus . . . . . sur le produit de 1884.	„ 161,980. 42

Durant l'exercice le *capital-subvention* et le *capital-actions* n'ont subi aucun changement. En revanche la situation du *capital-obligations* a éprouvé une modification importante.

Dans notre dernier rapport de gestion, nous vous avons communiqué la convention passée en vertu de votre résolution du 24 novembre 1883 avec un Consortium d'établissements financiers de la Suisse, de l'Allemagne et de l'Italie à l'effet de l'émission d'un emprunt 4 % au montant de 100 millions de francs destiné à la conversion successive des emprunts 5 % de la Compagnie du Gothard et à faire face éventuellement à de nouveaux besoins de construction. Ainsi que nous vous l'avons rappelé à cette occasion, la Ie série des obligations 5 % au montant de 12 millions de francs a été dénoncée au remboursement pour le 1er juillet 1884 comme au terme licitement le plus rapproché. Sur ces 12 millions, le Consortium nous a envoyé jusqu'au délai de remboursement susindiqué pour . . . . . fr. 7,754,000. —
d'obligations converties de la Ie série; le remboursement d'obligations de la Ie série s'est donc restreint à . . . . . „ 4,246,000. —
somme que le Consortium, aux termes de la convention, a mise en espèces à notre disposition au jour de l'échéance.

Total fr. 12,000,000. —

Sur la somme ci-dessus de fr. 4,246,000. — manquaient encore fin 1884 fr. 239,000. —, qui depuis lors ont été également en majeure partie remboursés.

En exécution de la dite convention, le Consortium nous a de plus, dans le courant de 1884, transmis pour être échangée contre des obligations 4 %, une somme totale de fr. 17,238,000. —